

# Conditions générales

## Prestations "Randonnez-moi !"

### 1. Inscription et participation

L'inscription à une prestation se fait en ligne sur le site [www.randonnez-moi.ch](http://www.randonnez-moi.ch), par email ou par téléphone. Dans tous les cas le participant, la personne ou la société représentant un groupe de participants (ci-après "le client") reçoit un accusé de réception par email de sa demande d'inscription. En l'absence d'une correspondance écrite (électronique ou papier), la demande d'inscription n'est pas considérée comme effective.

Sauf disposition ou arrangement contraire, l'inscription est confirmée par le versement du premier acompte. La participation ne sera validée que par le versement du prix total convenu.

### 2. Acceptation et déclaration

L'inscription implique l'acceptation des conditions générales énumérées dans ce document.

Les prestations proposées par "Randonnez-moi !" (ci-après "le prestataire") comportent des risques inhérents aux activités pratiquées sur terre, sur l'eau, en montagne, en terrain non aménagé et non sécurisé dans les régions visitées, parfois éloignées des centres de premiers secours.

Le client déclare:

- Avoir compris et accepté les risques liés aux randonnées, excursions ou voyages auxquels il s'est inscrit.
- S'être équipé selon les recommandations du prestataire.
- Avoir une bonne condition physique, être en bonne santé et être capable de réaliser l'activité prévue même en cas de conditions météorologiques et de terrain défavorables.
- Avoir pris personnellement toutes les dispositions et précautions en cas de traitement médical, de régime alimentaire spécifique ou d'allergies qui nécessiteraient un suivi particulier. En cas de doute, il est de la responsabilité du client d'avertir le prestataire.
- Avoir averti le prestataire de tout problème physique ou psychique de nature à interférer avec le déroulement de l'activité prévue.
- Être couvert par ses assurances individuelles (obligatoirement accident, maladie, hospitalisation, sauvetage, rapatriement, au besoin annulation, également pour les séjours à l'étranger).
- S'être assuré qu'il remplit les conditions légales d'entrée et de séjour dans le(s) pays où se déroulera l'activité.
- Se porter garant des autres participants inscrits sous sa responsabilité, en particulier les enfants mineurs.

## 3. Prix et modalités de paiement

Sauf indication contraire, les prix des prestations sont indiqués en francs suisses par personne. Les prestations comprises et/ou exclues du prix indiqué sont mentionnées dans le descriptif des activités, l'offre ou le contrat.

Les modalités de paiement sont précisées dans le descriptif de l'activité, l'offre ou le contrat.

### **Conditions spécifiques pour voyages-croisières**

*Le prix, en francs suisses par personne, comprend:*

- *Logement en cabine double avec douche, couette et oreiller fournis.*
- *Pension complète: petit déjeuner, collation (si retour à bord avant 16h00), repas du soir, boissons sans alcool.*
- *Taxes portuaires, caisse de bord, gasoil, équipage de 3 marins professionnels.*
- *2 Stand Up Paddles, 1-2 kayaks, matériel de pêche pour l'ensemble des clients.*
- *Navigation (voile ou moteur) en fonction des conditions, annexe pour débarquement.*
- *Un accompagnateur en montagne pour la durée du séjour à bord.*

*Le prix ne comprend pas (liste non exhaustive):*

- *Les transports aériens, maritimes (sauf ceux assurés par le bateau) ou terrestres, les transferts depuis et vers les aéroports, les remontées mécaniques.*
- *Les nuits d'hôtel en cas de besoin suivant les vols.*
- *Les visites ou excursions payantes telles que musées, expositions, distilleries.*
- *Les assurances personnelles, rapatriement, accident, sauvetage, annulation.*
- *Les linges et serviettes de bain.*
- *Le vin et les boissons alcoolisées (il y a uniquement de la bière à acheter à bord).*
- *Les collations durant les randonnées et les consommations hors du bord.*

### **Modalités de paiement spécifiques pour les voyages à forfait (cf. loi fédérale 944.3 art. 1)**

- *50% du prix à l'inscription.*
- *Solde à 30 jours du départ.*

## 4. Annulation

### **Annulation de l'activité par le client après inscription confirmée**

Toute annulation doit être annoncée par écrit (email, courrier, SMS) au prestataire et confirmée par ce dernier. Le montant retenu est de:

- *50% du prix à plus de 14 jours de la date du début de l'activité, au minimum CHF 50.-.*
- *100% du prix à 14 jours ou moins de la date du début de l'activité.*

Le client qui ne se présente pas au lieu de rendez-vous ou s'y présente trop tard ne peut prétendre à un remboursement. L'activité interrompue ou abrégée par un client pour quelque motif que ce soit ne donne lieu à aucun remboursement.

## **Conditions d'annulation spécifiques pour les voyages à forfait (cf. loi fédérale 944.3 art. 1)**

En cas d'annulation par le client après inscription confirmée, le montant retenu est de:

- 50% du prix à plus de 30 jours de la date du début du voyage.
- 100% du prix à 30 jours ou moins de la date du début du voyage.

## **Annulation de l'activité par le prestataire**

Si le prestataire est contraint d'annuler ou de reporter l'activité pour quelque motif que ce soit, en particulier ceux énumérés ci-dessous (liste non exhaustive), le client se verra proposer une date de remplacement. Si cette date ne devait pas convenir, il sera intégralement remboursé sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité.

La décision d'annulation sera communiquée au client dans les meilleurs délais, au plus tard la veille de la date du début de l'activité, par téléphone, email ou SMS.

Si le nombre de clients minimal n'a pas été atteint, le prestataire se réserve le droit d'annuler l'activité. Alternativement, il peut proposer au client une majoration du prix.

Le prestataire se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'activité en cas de mauvaises prévisions ou conditions météorologiques, avant la date du début de l'activité ou au cours de cette dernière.

## **5. Responsabilité**

Le prestataire n'assume aucune responsabilité pour les dommages résultant du fait qu'un tiers n'a pas fourni correctement la prestation prévue.

### **Conditions spécifiques pour voyages-croisières**

*Le capitaine et l'accompagnateur sont les seuls juges du parcours et du choix des lieux d'embarquement et de débarquement. Ils ne pourront être tenus pour responsables en cas de retard ou modification du programme dû aux liaisons aériennes, contingences administratives, conditions météo, conditions de mer, problèmes techniques ou autres.*

*Le maximum sera mis en œuvre pour assurer le programme prévu. Cependant, un embarquement, débarquement ou retour différé ne pourra donner lieu à aucune indemnité ou dédommagement. Si les conditions ne permettent pas l'accès à l'aéroport, à la gare, au lieu d'embarquement initial ou de débarquement final prévu, les moyens de transport et les logements intermédiaires sont à la charge du client.*

## **6. Protection des données**

Le prestataire garantit une gestion confidentielle de toutes les données du client. La transmission de ces dernières à des tiers est exclue.

## **7. For juridique**

Est déterminée comme seule compétente la juridiction du domicile du prestataire. Le droit suisse est applicable.